

LETTRE AUX ADHERENTS

L'ACEP vous adresse chaleureusement ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

FAITS MARQUANTS DU DERNIER TRIMESTRE 2003

1. EXPOSITION A L'OCCASION DES JOURNEES DU PATRIMOINE FIN SEPTEMBRE 2003

Comme l'an passé, malgré la mauvaise volonté du Maire de Champigny, qui a refusé de mettre à notre disposition un local communal, cette exposition a pu avoir lieu grâce à la générosité et la gentillesse de Madame LEROND qui a prêté son ancien magasin.

Il aurait été dommage que cette exposition ne puisse se faire car elle a reçu un franc succès – 300 personnes sur 3 jours sont venues la visiter et ont été intéressées par l'exposition « Du coche d'eau au TGV dans l'Yonne », prêtée par les Archives Départementales de l'Yonne du Conseil Général.

Le concours de photographies sur le thème « Champigny et ses alentours, Hier et Aujourd'hui » a mis en évidence, selon les chasseurs d'images, les sites anciens vers 1900 et leur nouvel aspect aujourd'hui. Ce concours a été particulièrement apprécié.

La maquette de la gare de Champigny, réalisée en 1983 par Jacques LIMOGES, a impressionné petits et grands par sa qualité de réalisation et sa fidélité jusqu'au plus petit détail des installations SNCF de l'époque. Grand merci à Jacques qui participe au succès de cette manifestation depuis la première exposition en apportant des objets qui documentent objectivement les thèmes développés.

Les photos de la course pédestre et de la randonnée de mai 2003 ont quant à elles contribué à faire connaître les activités d'animation que l'ACEP organise, ou participe à organiser, pour aider à fédérer l'animation du village.

La documentation sur le tri sélectif et sur le Centre d'Enfouissement Technique (CET, « décharge » ou « fouille ») de Champigny ont contribué à confirmer la prise de conscience de beaucoup de Champigniens soucieux de leur environnement et de l'état de celui qu'ils laisseront à leur descendance. Les propos entendus à ce sujet lors de cette exposition sont très encourageants et confortent l'ACEP dans sa conviction que ce site doit être parfaitement maîtrisé et exempt de toutes nuisances olfactives, polluantes dans l'air, dans les eaux, dans le sol. Nous agissons dans ce sens depuis de longs mois et durcissons notre position, notamment auprès des pouvoirs publics pour qu'enfin, ils obtiennent du prestataire, la mise en place de moyens efficaces quelqu'en soit le coût ! La qualité de notre air, de notre eau, de notre sol n'a pas de prix !

Battons-nous pour la préserver aujourd'hui et demain !

17 rue de Beaumont
La Chapelle-Champigny
89340 – CHAMPIGNY-SUR-YONNE

2. INCENDIE SERIEUX A LA DECHARGE

Cet incendie sérieux qui s'est déclaré le mardi 25 novembre 2003 a repris le mercredi soir 3 décembre, puis le mercredi 14 janvier 2004. Il semble rester latent depuis, malgré les intempéries.

Nous sommes intervenus auprès de la Mairie (qui a refusé de nous recevoir), du prestataire COVED, de la Sous-Préfecture, de la DRIRE (en charge de l'inspection des installations classées). De son côté l'ADENY (Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne) a appuyé nos actions en demandant à Monsieur le Sous-Préfet d'organiser rapidement une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) extraordinaire sur ce sujet particulier. Nous attendons la convocation à cette CLIS.

Malgré toutes nos actions et les réponses polies mais non satisfaisantes que nous avons reçues (« tout le monde botte en touche »), nous ne pouvons pas classer sereinement ce dossier. Ce très sérieux incident met une nouvelle fois en évidence les faiblesses du CET de Champigny qui ne répond pas sur de nombreux points aux exigences de la législation en vigueur.

L'ACEP, appuyée par l'ADENY, maintient des actions vigoureuses (lettre co-signée à Monsieur le Sous-Préfet) pour obtenir des pouvoirs publics l'éradication totale des nuisances générées par ce site d'enfouissement de déchets qui devraient être ultimes.

Il ne faut pas perdre de vue que certains déchets non compatibles, notamment les bidons en plastiques ayant contenus divers produits y compris toxiques, sont susceptibles de dégager en cas de combustion des émanations dangereuses dont les effets ne sont pas forcément immédiatement connus.

Nous invitons nos adhérents à une extrême vigilance et à nous signaler toute odeur suspecte, fumée ou tout autre phénomène paraissant anormal en provenance de la décharge.

3. PROCES CLINIQUE KER YONNEC / SOCIETE EXPLOITANTE DECHARGE

L'ACEP soutient les actions en justice de la clinique notamment par sa présence au Tribunal Administratif de DIJON lors de l'audience du 9/12/2003 au cours de laquelle le juge des recours devait se prononcer. Après délibération, le jugement rendu précise que le Préfet a quatre mois pour élaborer un arrêté complémentaire à celui du 9 septembre 1997. Le tribunal condamne en outre l'état à verser à la Clinique KER YONNEC la somme de 1500 Euros et déboute toutes les parties de leurs demandes.

L'ACEP appuie la Clinique KER YONNEC dans l'action de cette dernière auprès de la Commission Européenne chargée de l'environnement en argumentant le questionnaire relatif au Centre d'Enfouissement Technique de Champigny afin de documenter le dossier de cette Commission.

4. RENOVATION GENERALE DE L'EGLISE St MARTIN

Les représentants de l'ACEP ont rencontré début décembre à DIJON, un représentant de la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DRAC). Au cours de cet entretien dont le but principal était de connaître l'évolution de la demande de subvention pour la première tranche de travaux, nous avons appris qu'un accusé de subvention daté du 30 octobre 2003 avait été adressé à la municipalité de Champigny précisant que le dossier était signé par la Responsable de service des Monuments Historiques de la DRAC. Cette première tranche concerne la reprise des fondations en sous-œuvre et la restauration du clocher.

Ce document autorise la municipalité à commencer les travaux par anticipation sur la mise à disposition de la subvention de la DRAC qui sera à hauteur de 20 à 25 % du montant global de la première tranche de travaux se montant à 715 881 Euros TTC (environ 4,7 millions de francs). Nous n'avons pas d'information sur l'avancement des demandes des autres subventions, qui ne doivent laisser en fin de compte que 20% des travaux à la charge de la municipalité.

Il appartient au Maire de Champigny de prendre la décision de lancer les appels d'offres et de déclencher le démarrage des travaux de cette première tranche !

En ce qui concerne la deuxième tranche de travaux (toiture et intérieur), le dossier technique n'est pas encore déposé pour appuyer les demandes des subventions.

Dans ces conditions et compte tenu des délais nécessaires, ce n'est pas en 2004 que nous verrons un toit sans « rustine » sur l'église Saint-Martin de Champigny !

L'ACEP maintient une forte pression et la renforce depuis le début de l'année pour obtenir la mobilisation de la municipalité sur ce dossier qui d'évidence, malgré son caractère urgent « Roupille en Mairie ». Le déficit d'entretien régulier de l'église a conduit à l'état de délabrement de ce monument dont il faut maintenant assurer la sauvegarde à grands frais.

5. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Fin octobre 2003, l'ACEP sollicitait par lettre recommandée avec AR auprès de Monsieur le Maire, la mise à disposition d'une salle communale pour tenir cette assemblée le 30 janvier 2004 en fin de soirée. Sans réponse à ce courrier, plusieurs relances écrites ont été faites, elles aussi restées sans réponse. Face au silence réitéré de Monsieur le Maire, nous avons été amenés à saisir le Tribunal Administratif de Dijon afin qu'il intervienne en « référé liberté », la liberté fondamentale de réunion de notre association n'étant pas respectée. Suite à notre demande, le Juge des Référé a invité le Maire de Champigny à lui remettre ses observations contradictoires avant l'audience qui dans le cas d'un référé relève d'une procédure d'URGENCE traitée en 48 heures. Le Maire a donc fait connaître son point de vue le 8 janvier par courrier informant le tribunal que malgré toute bonne volonté de sa part, il n'était pas possible pour l'ACEP de disposer d'une salle le 30 courant.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

L'audience en référé a eu lieu le 9 janvier, deux membres du Conseil d'Administration de l'ACEP y assistaient et ont défendu le point de vue de l'Association devant le Juge des Référés. La municipalité de Champigny n'a pas jugé bon de se déplacer.

A l'issue de cette audience, Monsieur le Juge des Référés a enjoint le Maire de Champigny à répondre au plus tard avant le 15 janvier 2004 aux demandes formulées par l'ACEP.

Cette injonction de justice a amené le Maire à modifier sa position. Nous avons reçu le 15 au matin une lettre recommandée de la Mairie nous annonçant que la salle polyvalente de Champigny était mise à disposition de l'ACEP, le 30 janvier 2004 de 21H à 23H30.

Conclusion de l'histoire : notre position, qui consiste à rester « ZEN » mais tenace dans notre résistance active et réfléchi aux décisions arbitraires d'un maire vindicatif est d'évidence efficace. Nous la maintiendrons tant que la municipalité persistera de son côté dans son attitude envers l'ACEP.

6. CONCOURS DECORATIONS DE NOËL

Pour la troisième année, l'ACEP a reconduit son incitation à la décoration des maisons à l'occasion de Noël. Cette année le choix (difficile !) des gagnants s'est porté sur les maisons des familles LEBON avenue du Général Leclerc et BRISSAU rue du 19 mars 1962.

7. RACCORDEMENT ADSL DE NOTRE VILLAGE

En collaboration avec les services de France Telecom en charge du déploiement des équipements utiles à la mise à disposition d'une desserte ADSL pour notre commune, nous avons engagé un regroupement des demandes potentielles sur ce type de raccordement.

Nous approchons de cinquante réponses, ce qui est insuffisant. Nous poursuivons notre action.

8. PERMANENCE DE L'ACEP

L'ACEP dispose de bureaux au 19 rue de Beaumont à La Chapelle.

L'ACEP est à l'écoute de vos suggestions au cours d'une permanence chaque samedi de 9 heures à 10 heures 30 : vous y êtes les bienvenus !